

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le des délibération Extrait du re

ID: 064-216401471-20240917-17092024DCM05-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 13/09/2024 Affichée le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents: Pierre OLÇOMENDY (procuration à Alain ITHURBIDE) Fabienne SALLABERRY (procuration à Stéphanie SIBERCHICOT).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain ÇUBURU

DCM 05 : Adhésion au Biltzar - désignation d'un représentant de la commune et autorisation pour le règlement de la cotisation (Présentation Pascal)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Briscous a reçu une proposition d'adhésion au Biltzar des communes du Pays Basque. Le Biltzar est l'assemblée représentative constitutive de l'histoire commune du Pays Basque. Il édictait, avant la révolution, des règlements sur l'organisation de la vie économique et sociale avec une réelle autonomie financière. Plus récemment, constitué en association, le « Biltzar des communes du Pays Basque » s'est pleinement engagé dans la vie politique locale en participant notamment au Conseil des Elus d Pays Basque, au mouvement civil en faveur du processus de paix Bake bidea ou à la construction de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Après une courte parenthèse, notamment en lien avec la période COVID, l'assemblée générale du 4 novembre 2023 décidait à l'unanimité la continuité du Biltzar et réaffirmait sa volonté :

- * d'être la voix des communes
- * de nourrir des réflexions sur les problématiques des communes du Pays Basque
- * d'être force de proposition
- * de poursuivre l'évolution institutionnelle de notre communauté de destin

Le nouveau Président du Biltzar élu le 15 décembre 2023 est M. Daniel OLÇOMENDY

Afin de participe à son fonctionnement, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNE: un représentant titulaire: Pascal JOCOU

un représentant suppléant : Mikaël DACHARY

pour représenter la commune de Briscous

- VALIDE l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0.05 € par le l'adhésion pour l'a

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

ID: 064-216401471-20240917-17092024DCM05-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire, Pascal JOCOU